

## Section départementaux

### Compte Rendu des Commission administratives Paritaires du 20 juin 2017

Cette année, les CAP se sont tenues en juin alors qu'habituellement elles ont lieu courant mars. La mise en place du PPCR n'a pas permis à la direction des ressources humaines, à effectif identique, de réunir les CAP plus tôt.

Dès avril la DRH nous a demandé les supports souhaités pour les CAP. Ils sont arrivés à temps pour pouvoir effectuer nos réunions de préparations.

C'est donc sous la canicule que les CAP se sont déroulées (températures avoisinant les 30 °C dans la salle des délibérations)

Nous savions dès le début des préparations que l'enveloppe allouée à ces CAP ne serait que de 50000 euros et qu'avancements et promotions ne seraient pris en compte qu'à partir du 1 juillet. La masse salariale représente 20 % du budget du conseil départemental mais les agents en sont la force vive. Les Commissions Administratives paritaires sont un moment privilégié pour valoriser le travail de ces agents. Réduire son enveloppe n'est pas à notre sens un bon signal.

La nomination d'un secrétaire de séance doit être rappelée en début de séance par les représentants du personnel.

77 agents étaient choisis par l'administration avant les CAP. Nous avons réussi à en faire ajouter quelques-uns

Voici nos impressions à l'issu de ces instances.

- Les échanges ont été francs et cordiaux. Nous avons remarqué que nos propositions avaient été étudiées par l'administration. Nous avons donc une impression de devoir accompli.
- L'investissement des agents passant des examens professionnels n'est pas forcément récompensé. Soit leurs cotations de postes tout juste revues ne leur permettent plus de pouvoir bénéficier d'une promotion sans changer de poste, soit les quotas imposés par décret ne permettent pas de débloquer certaines situations. Ceci est très frustrant pour ces agents. Nous pensons plus particulièrement à certains d'entre eux bloqués dans leur grade depuis plusieurs années
- L'administration a édicté des règles concernant les promotions et les avancements. Aussi lorsque qu'une proposition de promotion voulue par l'administration ne remplit pas ces règles nous nous insurgons. Ainsi, il ne peut y avoir de promotions ou d'avancements sans entretien professionnel qui reflète la valeur de l'agent. Même si l'administration affirme que l'entretien a été fait de façon informel. Les agents se connaissent et savent ce qui se passe dans leurs services. Il faut que les règles annoncées par l'administration soient respectées par elle-même, autrement sa crédibilité sera amoindrie

## Section départementaux

- Il n'y a eu aucune promotion pour les travailleurs sociaux sous prétexte qu'ils passeront tous en catégorie A l'année prochaine. Pourtant certains agents s'investissent pleinement dans leurs métiers avec parfois des fonctions de management ; une promotion ou un avancement en dehors de cette restructuration aurait permis de valoriser leur travail.

Nous, représentants du personnel nous nous sommes investis pleinement dans ces CAP. Croyez bien que notre engagement est total. Nous sommes autant frustrés que vous de ne pas avoir réussi à placer toutes nos propositions.

### Les représentants CFDT du conseil départemental

Benoist Myriam (Cat B groupe 4)  
Brogniez Martine (Cat B groupe 3)  
Butier Annie (Cat B groupe 3)  
Denis Jérôme (Cat C groupe 2)  
Groisard Stéphane (Cat A groupe5)  
Kerdranvat Erwana (Cat B groupe4)  
Le Bris Martine (Cat A groupe 5)  
Le Plenier Nolwenn (Cat A groupe 5)  
Lesiourd Véronique (Cat A groupe5)  
Marteau Laurent (Cat A groupe 3)  
Mary Christine (Cat A groupe 5)  
Morio Eric (Cat C groupe 2)  
Morteveille Florence (Cat B groupe 4)  
Pautonnier Sandrine (Cat C groupe 1)  
Richard Noémie (Cat c groupe1)  
Rousseau Jean Michel (Cat B groupe 3)  
Veillepeau Anne Marie (Cat B groupe 4)